BILAN DU PROJET PILOTE - NAVETTE FLUVIALE QUÉBEC-SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Février 2025

À L'ATTENTION DE :

Secrétariat à la Capitale-Nationale

Ministère du Tourisme

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Développement Côte-de-Beaupré

SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE

TABLE DES MATIÈRE

I. DESCRIPTION DU PROMOTEUR 1

II. CONTEXTE 2

III. DESCRIPTION DU SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ – QUÉBEC 4

IV. BILAN DU PROJET DE NAVETTE RÉGIONALE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT 6

V. VISION DU PROJET 8

VI. OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE 10

VII. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 11

VIII. CONCLUSION 11

IX. APPUIS 13

ANNEXE I BUDGET ANNÉE 2025-2029 18

ANNEXE II EXEMPLES DE MISE EN MARCHÉ 23

I. DESCRIPTION DU PROMOTEUR

Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et de soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et de l'emploi.

Développement Côte-de-Beaupré est administré par des représentants d'organisations émanant de divers secteurs, notamment du milieu municipal, de l'éducation, de l'entreprise privée, du tourisme et des organismes communautaires. Développement Côte-de-Beaupré (DCB) est un organisme à but non lucratif qui se distingue par son expertise dans le développement économique et touristique de la région de la Côte-de-Beaupré. L'organisme joue un rôle clé en facilitant la croissance et la diversification des secteurs économiques de la région, tout en mettant en valeur la destination touristique en mettant en avant ses atouts naturels, culturels et historiques.

L'organisation s'appuie sur une équipe de professionnels couvrant un large spectre d'expertise, ce qui lui confère une capacité de lecture des enjeux vécus sur le territoire, une expertise afin de les analyser ainsi qu'une connaissance étroite du milieu et de ses acteurs. Forte de ces atouts, Développement Côte-de-Beaupré entend, dans un souci de développement durable, tirer profit des nombreux leviers à sa disposition afin de continuer à développer respectueusement sa destination, la communauté d'entrepreneurs et les retombées pour le territoire ainsi qu'améliorer la qualité, l'efficacité et la complétude des services de transport collectif et adapté offerts sur le territoire afin d'accroître leur compétitivité face à l'automobile et convaincre de plus en plus de citoyens d'adopter des habitudes de mobilité plus durable.

Par son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré s'est vu au fil du temps déléguer par les élus de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans la responsabilité d'organiser les services de transport collectif et adapté sur l'essentiel de leurs territoires respectifs.

Développement Côte-de-Beaupré déploie, sous la marque de commerce PLUMobile, des services de grande qualité répondant à un large spectre de besoins de mobilité sur le territoire et est reconnue par ses pairs pour sa culture d'innovation. En effet, au cours des dernières années, en réponse à l'important accroissement d'achalandage de ses services de transport collectif. Un partenariat avec la MRC de La Côte-de-Beaupré a permis la mise en place d'une stratégie de gratuité à l'utilisateur afin de favoriser, avec grand succès, la récupération d'achalandage à la suite de la période pandémique. Par ailleurs, de manière ponctuelle ou saisonnière, différentes navettes sont déployées afin de donner aux citoyens des alternatives convaincantes à l'automobile en complémentarité à l'offre de service régulière en place, dont la navette fluviale, un projet pilote reliant la Côte-de-Beaupré à Québec. Un service qui a été offert dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans. Finalement, différentes solutions technologiques sont en cours de déploiement au sein de l'organisation afin d'optimiser les activités de répartition et d'offrir à sa clientèle une interface pratique et conviviale qui favorise l'accès aux services en place.

II. CONTEXTE

La région métropolitaine de Québec jouit, à l'instar de la région métropolitaine de Montréal, de la présence du fleuve Saint-Laurent qui constitue un atout paysager, touristique et économique structurant pour le territoire. En contrepartie, celle-ci crée une scission importante dans le territoire, laquelle constitue une rupture pour la mobilité dans la région, réduisant l'efficacité des déplacements ainsi que des échanges sur le territoire.

L'ARTM, dans la région métropolitaine de Montréal, a fait le choix de transformer cette contrainte en opportunité en déployant six navettes fluviales reliant différents points d'intérêt tels que le Centre-Ville de Montréal, l'île Sainte-Hélène, Longueuil, Pointe-aux-Trembles, l'île Charron, Boucherville et Varennes. Ce service facilite la traversée du fleuve Saint-Laurent et confère aux citoyens de la région une alternative écologique à l'utilisation de l'automobile tout en réduisant la pression sur le réseau routier et sur les chantiers qui s'y trouvent. Les 462 000 déplacements générés en 2024 sur ce réseau de navettes fluviales, en augmentation de 9% par rapport à 2023 alors que tous les autres modes de déplacement sont en baisse, démontrent clairement la popularité et la pertinence de ce service.

Dans la région de Québec, un projet de réseau de navettes fluviales a été présenté au gouvernement en avril 2021. Cela faisait toutefois plus de 25 ans que le milieu caressait l'idée de développer ce type de mobilité sur le Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale.

- 1998 : ZIP Québec- Chaudière-Appalaches
- 2008 : Secrétariat de la Capitale-Nationale
- 2018-2021 : Plan d'action de la TCR de Québec
- 2020-2021 : Analyse de différents scénarios par Groupe AML inc.

En 2021, alors que la vaste majorité des pays à travers le monde sont aux prises avec une pandémie, le gouvernement du Québec cherche déjà des projets économiques postpandémiques porteurs qui permettront de contribuer au bien-être des citoyens, à l'attractivité de la destination, à allonger des séjours dans la Capitale-Nationale, mais aussi à favoriser les changements d'habitude de déplacements.

Les conditions sont donc favorables à la mise en place d'un projet pilote de service de navette fluviale :

- Les transports actifs, la marche et le vélo : une tendance qui durera ;
- Un urbanisme qui favorise de plus en plus les déplacements actifs ;
- L'impact positif de ce type de déplacement sur l'environnement, sur la qualité de vie et la santé des individus ;
- Des investissements importants ont été effectués dans les infrastructures maritimes par les villes et les gouvernements.

Destination Québec cité commande alors une étude d'opportunité qui a été réalisée par RCGT en octobre 2021. Les projections d'achalandage du projet pilote, la tarification et les retombées économiques anticipées sont toutes issues de cette étude.

Voici quelques constats issus de cette étude :

- Le projet propose une expérience fluviale vers des attraits incontournables de la Côte-de-Beaupré dont le Mont-Sainte-Anne, le Canyon Ste-Anne, le Sentier des Caps de Charlevoix;
- Le projet favorise la rétention de la clientèle en hébergement à Sainte-Anne de Beaupré et les environs, car il permet l'accès à Québec sans voiture pour une journée de découverte et vice versa;
- Ce nouveau produit touristique créera une nouvelle clientèle sur la Côte-de-Beaupré et amènera des impacts économiques.

- Continuité naturelle des réseaux cyclables
- Accès à une diversité de destinations et de sentiers

- Transport fluvial au grand air
- Accès facile et sécuritaire aux rives et aux espaces verts
- Connectivité pour les croisiéristes internationaux à la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré de Beaupré

- Faible empreinte environnementale
- Contribue significativement à la mobilité durable
- Réduit le nombre d'autocars dans le Vieux-Port

- Contribue à la santé physique et psychologique des citoyens
- Améliore cohabitation des citoyens et touristes en désengorgeant le Vieux-Québec grâce à la connectivité fluviale

- Attractivité rehaussée de la destination au hors-Québec
- Création de nouvelles expériences touristiques
- Met de l'avant les paysages, le patrimoine et la culture de la région

RCGT estimait aussi dans son rapport d'octobre 2021 sur le lien fluvial reliant Québec à Sainte-Anne de Beaupré, une fréquentation annuelle saisonnière d'un minimum de 25 156 passages à un maximum de 32 343 passages.

Puisque le gouvernement du Québec venait d'investir 10 millions sur les 13 millions de dollars pour la réfection du Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et s'appuyant ainsi sur les retombées positives anticipées découlant de la mise en place d'un service de navette fluviale entre Québec et Sainte-Anne de Beaupré, en juin 2022, le secrétariat de la Capitale-Nationale et le ministère du Tourisme confirmaient le lancement du projet pilote d'une durée de trois ans.

La navette fluviale a ainsi été instaurée à la suite de l'inauguration du quai à Sainte-Anne-de-Beaupré en 2022, marquant une étape importante dans le développement des infrastructures touristiques et de transport dans la région. Un projet de navette qui a par ailleurs aussi été soutenu par Développement économique Canada, Destination Québec cité, Développement Côte-de-Beaupré et pour la saison 2024, par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable avec l'instauration d'une tarification de transport collectif puisque la navette fluviale contribue aux objectifs de mobilité durable :

- Renforce l'utilisation de divers modes de transports alternatifs et durables sur le territoire et facilite l'accès aux lieux de travail ;
- Favorise le transport en commun et les déplacements actifs pour réduire la dépendance à la voiture individuelle et la pression sur le réseau routier ;
- Favorise une mobilité intégrée, efficace et simple d'utilisation, qui permet de se distinguer par une expérience utilisateur unique.

III. Description du service de navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré – Québec

Le service de navette fluviale est exploité avec un navire présentant une capacité d'accueil de 121 passagers sur le parcours illustré. Le navire est apte à recevoir des vélos ainsi que différents types d'équipements d'aide à la mobilité.

- Source : Développement Côte-de-Beaupré

Le service, offert entre la mi-juin et l'Action de grâce, est en exploitation sept jours sur sept entre la mi-juin et la mi-septembre ainsi que les fins de semaine et jours fériés entre la mi-septembre et l'Action de grâce aux heures suivantes.

Port de Québec	9h00	12h00	15h00
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	10h00	13h00	16h00
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	10h30	13h30	16h30
Port de Québec	11h30	14h30	17h30

Le service s'insère dans une logique de complémentarité aux autres services de transport collectif organisés par Développement Côte-de-Beaupré. À cet effet, la grille tarifaire applicable à l'usage des services de transport collectif organisés par Développement Côte-de-Beaupré, telle que présentée en page 11, s'appliquera également à l'usage de la navette fluviale.

Le Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que le Port de Québec sont tous deux accessibles en autobus et à vélo. Ils présentent une complémentarité avec les réseaux de transport collectif terrestres en place, tel que l'illustre le tableau ci-dessous.

Port de Québec	Plusieurs Parcours du Réseau de transport de la Capitale desservent le secteur, notamment les parcours 1, 11, 25, 54, 107, 133, 214, 215, 283, 290, 292, 294 et 400.
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	L'Autobus du Quai assure le transit terrestre des utilisateurs arrivant au quai et souhaitant se rendre à différents générateurs de déplacement situés à Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges. Les services *Bus Québec Desjardins* et *Express Sainte-Foy Hydro-Québec*, organisés par Développement Côte-de-Beaupré, desservent de manière régulière la liaison entre Saint-Ferréol-des-Neiges et la ville de Québec, desservant au passage un arrêt situé à moins de deux minutes de marche du Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. Développement Côte-de-Beaupré envisage développer, au cours des prochaines années, de nouvelles solutions de transport collectif à portée locale afin de faciliter les déplacements locaux sur la Côte-de-Beaupré.

De plus, le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et celui du Port de Québec sont situés de manière à favoriser la mobilité active. En effet, la Véloroute Marie-Hélène Prémont traverse une partie importante du territoire de la Côte-de-Beaupré et permet d'accéder facilement et sécuritairement au quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, alors que le Corridor du Littoral permet aux usagers de la navette fluviale de continuer leur parcours à vélo vers de nombreux points d'intérêt de la ville de Québec. À cet effet, mentionnons que le service de vélopartage électrique àVélo, déployé par le RTC, est disponible directement sur la Place des Canotiers.

Avant même qu'elle soit opérante, plusieurs objectifs et bénéfices découlant du service de navette fluviale au Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré de Beaupré avaient été anticipés par Développement Côte-de-Beaupré et tous se sont avérés depuis:

Objectifs

- Positionner avantageusement la destination par l'ajout d'un lien fluvial ;
- Revitaliser et dynamiser le noyau commercial et les environs de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré ;
- Transformer le quai en un lieu animé et accessible, propice à retenir et attirer des clientèles locales et touristiques ;

- Développer un pôle de découvertes des attraits de la région de la Côte-de-Beaupré et d'accessibilité aux richesses du fleuve Saint-Laurent ;
- Bonifier l'attractivité du Sanctuaire notamment auprès des croisiéristes internationaux ;
- Structurer et forfaitiser les offres de la destination ;
- Développer l'intermodalité des transports collectifs.

Bénéfices anticipés

- Ce projet contribue à offrir un accès écoresponsable au Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré et à la Côte-de-Beaupré : par exemple, un débarquement moyen du navire de 125 passagers visiteurs équivaut à 3 autocars ou un minimum de 30 voitures ;
- Mise en valeur du Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré, du centre-ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et de la région de la Côte-de-Beaupré ;
- Effet structurant sur l'offre de la destination ;
- Importantes retombées économiques locales et régionales.

IV. BILAN DU PROJET DE NAVETTE RÉGIONALE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

La première saison de service de navette fluviale a débuté à la suite d'une annonce gouvernementale en juin 2022, sans aucune mise en marché du nouveau produit non plus de communications préalables. Malgré tout, à la fin de cette saison, un total de 23 496 passages était enregistré ce qui, pour une toute première saison était excellent.

Comme vous le savez, un projet pilote sert à tester une offre de service ou un produit et y apporter des ajustements au besoin. C'est ce qui a été fait au cours des trois dernières années sur différents volets dont notamment les infrastructures portuaires, des ajustements au navire afin d'accueillir davantage de vélos, les stratégies marketing et de communication ainsi que la tarification. De fait, pour la première année de lancement en 2022, un tarif de 10$ du passage a été offert avec les résultats que nous connaissons. L'été suivant, en 2023, nous avons testé un tarif de 15$ du passage et avons obtenu un résultat de 17 018 passages. En 2024, avec un tarif de 5$ du passage, comparable aux autres modes de transport collectif, nous a permis d'observer une montée spectaculaire avec un total de 33 793 passagers. Un chiffre qui surpasse les résultats de 2022 et les prévisions de fréquentation de l'étude de RCGT. Si on compare la saison 2024 à celle de 2022, on constate 40% d'augmentation de fréquentation.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation dont un engouement croissant pour ce type de déplacement fluvial, mais aussi la sensibilité de la clientèle au prix. La tarification accessible de 5 $ du passage en 2024, alignée sur celle d'un service de transport collectif est une approche tarifaire qui a définitivement su attirer un large éventail de clients, incluant à la fois des touristes et des résidents locaux.

En regard des clientèles, il a été constaté que 36% des embarquements proviennent de la MRC de la Côte-de-Beaupré, confirmant ainsi l'attractivité du service pour les résidents de la région. Sur le total

de la clientèle de la navette, près de 10% des clients ont acheté un forfait incluant une activité locale. À noter l'utilisation fréquente du service par des cyclistes qui profitent de la navette comme complément à leurs activités de plein air dans la région : 20 % des passagers embarquent avec un vélo ce qui correspond à la capacité maximale par départ.

RÉALISATIONS

La mise en place de la navette fluviale a permis de miser davantage sur le fleuve Saint-Laurent pour générer des retombées positives en termes d'offre récréotouristique régionale, de développement économique, de transport collectif régional et d'environnement.

Retombées de la navette fluviale

Depuis 2022, la navette fluviale a eu des effets positifs tels que :

- Structurer l'offre à destination dont notamment :
  - Forfaitisation : Navette et visite du Canyon Sainte-Anne, du Mont-Sainte-Anne et une visite animée de la Basilique Sainte-Anne et du Cœur village de Sainte-Anne ;
  - Connectivité : Mise sur pied d'un transport collectif terrestre ajusté à l'horaire la navette fluviale qui dessert l'ensemble des attraits touristiques, restaurants et microbrasserie de Sainte-Anne-de-Beaupré ;
  - Renouvellement de l'offre : Déploiement d'une nouvelle expérience active et gourmande auprès de la clientèle cycliste ;
- Contribuer à la redynamisation du noyau urbain de Sainte-Anne-de-Beaupré de Beaupré ;
- Augmenter l'achalandage dans les commerces de service de proximité.

Ainsi, en plus d'être un vecteur de la revitalisation, l'achalandage créé par la navette fluviale contribue à bonifier l'offre de transport collectif de la Côte-de-Beaupré. Cette initiative cadre parfaitement avec le plan de développement durable de la MRC et de plusieurs planifications régionales et provinciales.

Avantages

- La navette fluviale est un moyen de transport collectif qui est très attractif et fort apprécié des usagers ;
- Elle permet d'accroître la compétitivité face à l'automobile en bonifiant la qualité, l'efficacité et la complétude des services de mobilité durable offerts sur les différents territoires ;
- Elle améliore l'accès et de la continuité des réseaux cyclables ;
- Elle crée une expérience de mobilité durable attractive et agréable pour les citoyens de la région ;
- Elle favorise des changements comportementaux écoresponsables en encourageant les déplacements actifs bénéfiques pour la santé des gens ;
- Elle contribue à changer des habitudes en termes de mobilité et par le fait même, à enlever des véhicules automobiles de la circulation ;
- Excluant les transports électrifiés, le transport maritime de passagers est de loin celui ayant le moins d'impact environnemental : GES les plus bas par personne transportée ;
- La navette fluviale obtient une acceptabilité sociale extrêmement forte.

Dans cette perspective, la navette fluviale possède tous les attributs pour être considérée comme une solution de transport durable qui peut s'intégrer dans le système de transport collectif et actif de la région.

Complémentarité et intégration avec les autres services de transport collectif du territoire

La navette fluviale s'inscrit en complémentarité et en intégration avec les autres services de transport collectif offerts sur le territoire, apportant une synergie favorisant l'adoption des modes de transport durables par les citoyens. Dans une perspective d'intégration et afin de favoriser l'accessibilité des services de transport de personnes sur le territoire qu'il dessert, Développement Côte-de-Beaupré prévoit utiliser sa grille tarifaire et proposer des titres utilisables sur l'ensemble des services qu'il organise, y compris le service de navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré - Québec.

Le tableau qui suit, présente les principaux aspects de complémentarité des différents services existants sur le territoire, permet d'illustrer la bonification apportée à l'offre de service de jour et de fin de semaine vers la ville de Québec ainsi que celle apportée aux options de mobilité offertes aux personnes handicapées de la région par la navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré - Québec.

	Desserte de jour	Desserte de soir	Desserte de fin de semaine	Desserte locale	Desserte vers Québec	Desserte adaptée aux personnes handicapées
Navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré - Québec	✓		✓		✓	✓
Bus Québec Desjardins et Express Sainte-Foy Hydro-Québec	✓			✓	✓	
Transport adapté	✓			✓	✓	✓
Transport à la demande sur le territoire de La Côte-de-Beaupré	✓			✓	✓	
Parcours du Roy, du Fleuve, de la Forêt et de la Rivière	✓	✓	✓	✓		
Autobus du Quai	✓		✓	✓		
Navette – Festival d'été de Québec		✓	✓		✓	
Transport interurbain	✓		✓		✓	✓

V. VISION DU PROJET

L'objectif de créer un leg durable pour la région de la Capitale-Nationale par le gouvernement du Québec est atteint. Le projet pilote de trois ans a su démontrer par sa croissance et sa popularité en termes d'achalandage qu'il favorise les déplacements actifs et ses impacts positifs sur l'environnement, sur la qualité de vie et la santé des individus.

Considérant le bilan fort positif qui se dégage du projet pilote de navette par voie fluviale entre Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré 2022-2024 et de l'appui unanime des acteurs régionaux, dont notamment la Communauté métropolitaine de Québec, la Table de concertation régionale de la zone de Québec et des Chambres de commerce de Québec et de la Côte-de-Beaupré, Développement Côte-de-Beaupré sollicite un soutien financier afin de pérenniser le lien fluvial et de l'intégrer à son offre de transport collectif. Un service qui continuera d'induire des transformations dans la relation des citoyens de nos territoires avec le majestueux fleuve Saint-Laurent et qui engendrera également une forte adhésion à la mobilité en complétant l'offre actuelle de mobilité durable sur le territoire.

Le Service de navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré – Québec a été déployé, dans une formule de projet-pilote, au cours des saisons estivales 2022, 2023 et 2024. Le projet s'étant révélé être un succès, tant en termes d'achalandage que de retombées sur les communautés de la Côte-de-Beaupré, Développement Côte-de-Beaupré souhaite le pérenniser.

Le tableau ci-dessous présente l'achalandage obtenu dans le cadre du projet-pilote ainsi que l'achalandage projeté pour les prochaines années.

	2022 ***Réel***	**2023** ***Réel***	**2024** ***Réel***	**2025** ***Projeté***	**2026** ***Projeté***	**2027** ***Projeté***	**2028** ***Projeté***	**2029** ***Projeté***
Achalandage	23 493	17 018	33 793	35 250	37 480	39 120	41 080	43 130

Soutenu par ses valeurs de pivot entre les entreprises et les pouvoirs publics, par sa mission de soutien au développement territorial, dans une culture d'innovation, de qualité et d'efficacité, Développement Côte-de-Beaupré est le fier porteur d'un projet transformateur de structuration du territoire et de mobilité collective innovante.

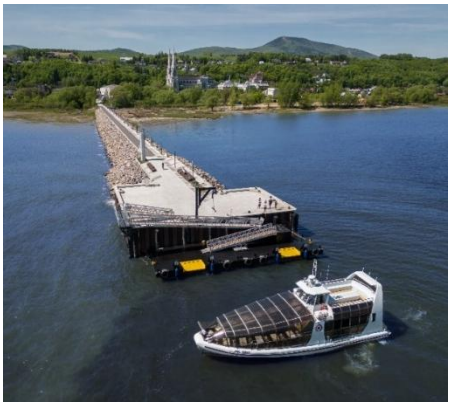

Et puisque dans les prochaines années, l'intention du gouvernement est de transformer l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain et de construire un nouveau pont à l'île d'Orléans, ces grands chantiers occasionneront inévitablement de la congestion sur les routes et des désagréments importants pour les clientèles. La navette fluviale Québec-Sainte-Anne-de-Beaupré est un service fiable qui n'est pas affecté par les enjeux de congestion que nous observons sur les routes.

Or, plutôt que de gérer dans l'urgence, pourquoi ne pas miser sur des alternatives existantes qui ont fait leurs preuves et les pérenniser ?

VI. OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Développement Côte-de-Beaupré travaille en étroite collaboration avec de multiples instances de la région, particulièrement avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le Réseau de transport de la Capitale (RTC), Capitale Mobilité et la Ville de Québec afin de coordonner et harmoniser les différentes modalités de services de transport, contribuant ainsi à la mobilité durable à l'échelle de la région. La croissance attendue de 13,5% (103 706 citoyens) de la population de la région de la Capitale-Nationale d'ici 2041 stimulera les volumes de déplacements sur le territoire et incite les acteurs de la région à diversifier les solutions de mobilité durable mises à disposition du public.

Services de transport collectif

Développement Côte-de-Beaupré organise différents services de transport collectif permettant à toute personne intéressée de se déplacer sur les territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans ainsi qu'à partir de ceux-ci en liaison avec la ville de Québec. En 2023, un total de 113 900 déplacements a été réalisé grâce aux services de transport collectif de Développement Côte-de-Beaupré. Selon les plus récentes estimations, plus de 139 200 déplacements seront réalisés au cours de l'année 2024.

Afin de favoriser l'accessibilité, le confort et la visibilité des services en place, Développement Côte-de-Beaupré a identifié tous les lieux d'embarquement des parcours fixes avec des panneaux d'arrêt et installé 22 abribus.

Les services Bus Québec Desjardins et Express Sainte-Foy Hydro-Québec visent respectivement à relier la municipalité de Saint-Ferréol-des-Neiges au centre-ville et aux principaux pôles d'emplois et d'études du secteur Sainte-Foy de la ville de Québec, en passant par les municipalités de Beaupré, Sainte-Anne-de-Beaupré, Château-Richer, L'Ange-Gardien et Boischatel, et ce, aux périodes de pointes du matin et de fin de journée les jours de semaine. Une connexion avec la municipalité de Saint-Joachim est également organisée. Ces services sont offerts sur horaires et parcours fixes et ne nécessitent pas de réservation préalable de l'utilisateur. Cadre financier associé au projet

Le projet-pilote de la navette fluviale Sainte-Anne-de-Beaupré – Québec a été soutenu pour les saisons 2022, 2023 et 2024, par le Secrétariat de la Capitale-Nationale, le ministère du Tourisme, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, Destination Québec cité ainsi que Développement Côte-de-Beaupré. Les sommes accordées par ces derniers visaient à soutenir, pour une durée définie, l'expérimentation du service.

Considérant le succès probant du projet-pilote qui s'est terminé en octobre 2024, Développement Côte-de-Beaupré veut maintenant obtenir l'appui financier nécessaire à la pleine intégration du projet à son service de transport collectif afin de pérenniser le service.

À l'instar du réseau routier, les services de transport collectif doivent être largement soutenus par des fonds publics afin d'être financièrement viables, et ce, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les revenus en provenance des usagers de ces services ne parviennent généralement qu'à couvrir une faible proportion de leurs coûts. La portion résiduelle devant être assumée par des instances gouvernementales aptes à fournir un soutien financier structurant, stable et prévisible.

Ainsi, tout comme les différentes offres de transport collectif terrestre, nous demandons à ce que soit reconnu dans le programme gouvernemental «PADTC», le service de navette fluviale Québec-Sainte-Anne-de-Beaupré.

Le budget présenté en annexe expose les charges associées à l'exploitation, la gestion et l'administration de la navette fluviale pour les années 2025 à 2029[1]. Pour l'année 2025, les revenus en provenance des usagers sont estimés à 176 250$, représentant la réalisation d'environ 35 250 déplacements à un coût moyen de 5,00$. Une contribution financière gouvernementale est essentielle afin d'assurer la viabilité, le caractère abordable et la pérennité de celle-ci pour les années 2025 à 2029.

L'exploitation et la gestion des services seront imparties, pour l'année 2025 et les subséquentes, à un fournisseur compétent conformément aux dispositions de la Politique de gestion contractuelle de Développement Côte-de-Beaupré alors que l'administration sera assumée par Développement Côte-de-Beaupré.

VII. Demande d'aide financière

Considérant les nombreuses retombées attendues, notamment quant à la bonification significative à la mobilité régionale intégrée et à la valorisation du majestueux fleuve Saint-Laurent et des incomparables paysages qui l'encadrent, Développement Côte-de-Beaupré est déterminé à soutenir la navette régionale fluviale reliant Sainte-Anne-de-Beaupré à la ville de Québec.

Forte du soutien de ses partenaires, tels que la Communauté métropolitaine de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la Table de concertation régionale zone de Québec pour une gestion intégrée du Saint-Laurent, la Zone d'intervention prioritaire de la région de Québec et Chaudière-Appalaches, la Chambre de commerce de Québec et celle de la Côte-de-Beaupré et Accès transport viables, l'organisation entend mobiliser ses ressources afin d'administrer rigoureusement le projet et assumer un grand leadership dans la valorisation des retombées générées sur les territoires.

En conséquence, Développement Côte-de-Beaupré demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) un soutien financier à hauteur de 8 052 062 $ afin de viabiliser l'organisation de la navette fluviale reliant Sainte-Anne-de-Beaupré à Québec pour les années 2025 à 2029.

VIII. Conclusion

Les navettes fluviales complètent l'offre de mobilité traditionnelle et offrent des opportunités en termes de mobilité innovante pour contribuer à relever les défis actuels. Elles s'inscrivent en tous points dans l'approche RTA : « réduire, transférer, améliorer » préconisée par beaucoup dans l'industrie de la mobilité durable.

[1] Budget 2025-2029 présenté – ANNEXE 1

Les habitudes de déplacement évoluent, et, pour bien répondre à leurs besoins variés, les citoyens recherchent des solutions de transport simples, efficaces et durables. Alors que l'offre de transport collectif se diversifie avec, entre autres, le développement du transport à la demande, des modes alternatifs comme le vélo et l'autopartage gagnent en popularité. Le citoyen se retrouve donc devant plusieurs options de mobilité et cherche à faire des choix éclairés, notamment en matière d'utilisation d'un véhicule privé. Dans toutes les grandes villes, les communautés font face aux mêmes défis que sont la congestion routière qui engendre une perte de productivité, la croissance du parc automobile, la pollution, l'étalement urbain.

Par leur attractivité et l'expérience vécue sur le fleuve Saint-Laurent, les navettes fluviales possèdent tous les atouts pour convaincre les citoyens à délaisser leur voiture. Bien que la population soit vieillissante, elle demeure active et elle veut se déplacer sans nécessairement conduire. De plus, les visiteurs de passage dans nos destinations délaissent de plus en plus l'auto pour favoriser les déplacements en transports collectifs, il faut aussi tenir compte de ces précieuses clientèles qui génèrent des retombées économiques.

Efficaces et sécuritaires, les navettes fluviales contribuent par ailleurs à limiter la consommation de ressources, donnent et facilitent l'accès pour tous et favorisent le dynamisme social et économique. Soutenue financièrement et dotée d'une tarification équitable, la mobilité par navette fluviale a la capacité d'être pérenne, mais aussi, à court terme, d'être une mesure de mitigation efficace dans le cadre des chantiers à venir sur la route 138.

Avantage St-Laurent a permis à la région métropolitaine de déployer et de démontrer le succès de son réseau de navettes fluviales. La prochaine mouture de cette vision maritime pour le Québec devra permettre de maintenir ces liens, mais aussi d'assurer le financement de la mobilité fluviale dans les autres agglomérations à fort potentiel telle que celle de la Capitale-Nationale.

Pour générer davantage de retombées économiques dans la destination, il est impératif de commercialiser les offres de forfaits incluant la navette fluviale plusieurs mois à l'avance afin de capter les clientèles hors Québec. C'est pourquoi les opérations 2025 de la navette fluviale doivent être confirmées dès que possible. Tout bris de service de la navette fluviale serait un recul dans les efforts et les investissements consentis à ce jour.

Votre gouvernement a mis en place ce projet fantastique en juin 2022 et il peut s'octroyer le mérite de cette belle réalisation pour la région, et ce, au bénéfice de ses citoyens et pour le développement durable de la destination.

IX. APPUIS

Déclaration de la Table de concertation régionale de Québec pour une gestion intégrée du Saint-Laurent (TCRQ) en appui à la mise en place de services de navettes fluviales dans une perspective de mobilité durable et de développement récréotouristique

CONSIDÉRANT QUE…	Le fleuve Saint-Laurent présente, dans la région de Québec, un potentiel considérable pour le transport maritime de passagers permettant de desservir différents secteurs de la région qui sont dotés d'infrastructures maritimes pouvant servir de points d'embarquement pour les utilisateurs.
CONSIDÉRANT QUE…	Les navettes fluviales permettent de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du Saint-Laurent dans la région, contribuer au développement local des secteurs desservis et diversifier l'offre touristique pour l'ensemble de la région.
CONSIDÉRANT QUE…	Les navettes fluviales représentent une option de transport collectif ayant un impact positif sur la réduction des émissions de GES ainsi que sur la congestion routière, et que les retombées positives de ce mode sont reconnues par plusieurs intervenants régionaux, incluant le milieu municipal, environnemental et économique.
CONSIDÉRANT QUE…	Les navettes fluviales améliorent l'accès et la continuité des réseaux cyclables, permettent de desservir une clientèle optant pour des déplacements en modes actifs dont les déplacements à vélo, et contribuent ainsi à des habitudes bénéfiques pour la santé des gens.
CONSIDÉRANT QUE…	De 2022 à 2024, un projet pilote de navette fluviale sur trois ans, reliant le Vieux Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré, a été mené avec succès avec près de 34 000 passagers en 2024, permettant de démontrer l'engouement des utilisateurs et tout le potentiel de ce type de service comme option de mobilité durable dans la région.
CONSIDÉRANT QUE…	La mise en place de services de navettes fluviales bonifiant le réseau de mobilité durable requiert des ressources financières et opérationnelles considérables, et nécessite un appui des autorités publiques afin de les concrétiser et en assurer la pérennité.
PAR CONSÉQUENT…	Par la diversité et la représentativité de ses membres, la TCRQ désire appuyer les démarches en cours pour assurer le maintien du service de navette fluviale reliant le Vieux Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré en 2025, ainsi que sa pérennité à plus long terme. La TCRQ désire aussi donner son appui à la mise en place de nouveaux services de navettes fluviales dans la région de Québec, permettant de desservir des secteurs localisés sur l'Île d'Orléans ainsi que Lévis. Cet appui régional en faveur des navettes fluviales vise à favoriser l'octroi de ressources suffisantes pour la mise en place et la pérennisation de navettes fluviales dans la région, incluant un support des autorités gouvernementales en ce sens.

Québec, le 29 novembre 2021 **Envoyée par courriel**

M. Yan Hamel, Président, directeur général
Croisières AML
124, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A7

Lettre d'appui pour le projet de Navette bleue

M. Hamel,

ZIP QUÉBEC
ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Édifice La Fabrique
295, boul. Charest Est
Bureau 099 (R.D.C.)
Québec (Québec)
G1K 3G8
Téléphone :
(418) 522-8080
Télécopieur :
(418) 522-4664
Courriel :
zipquebec@zipquebec.com
www.zipquebec.com

C'est avec un grand plaisir que donnons notre appui à votre projet de Navette bleue.

Nous sommes très heureux de constater qu'enfin, ce concept de navettes fluviales développé avec votre collaboration il y a plus de 20 ans puisse voir le jour.

Votre projet de Navette bleue concrétise ainsi le concept de navettes fluviales inscrit, pour la première fois, dans notre Plan d'action et de réhabilitation environnementale (PARE) en 1998. Ce dernier a été soumis à des consultations publiques et a été inscrit comme prioritaire pour la région pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes entre les rives. Le projet de Navette bleue veut aussi mettre davantage en valeur les attraits régionaux du fleuve Saint-Laurent que nous croyons encore méconnus de la population en général. Il intègre aussi le principe de mobilité durable où l'on favorise l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture pour réduire notre empreinte carbone.

Nous espérons sincèrement que la communauté de la région de Québec vous donne tout l'appui nécessaire pour que vous puissiez offrir ce service de navettes fluviales comme vous l'avez eu de la communauté de Montréal où ce service est bien implanté.

Nous sommes disponibles à nous impliquer dans votre projet dans la limite de nos moyens. Nous vous souhaitons un franc succès dans vos démarches pour concrétiser ce projet.

Veuillez recevoir, Monsieur Hamel, nos salutations les plus cordiales

Hamida Hassein-Bey, directrice

Communauté métropolitaine de Québec

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

d'une séance ordinaire du conseil de la CMQuébec
tenue légalement le 15 juin 2023, à 13 h 15
les membres présents formant quorum

Appui au projet de réseau de navettes fluviales, La Navette bleue et ses connexions vertes

Résolution nº C-2023-68

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent présente, dans la région de Québec, un potentiel considérable pour le transport maritime de passagers permettant de desservir différents secteurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE la région est dotée d'infrastructures maritimes pouvant accueillir des navettes fluviales et servir de points d'embarquement pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales présentent un potentiel pour bonifier le réseau de transport collectif de façon complémentaire aux services de transport en place, et dans une perspective d'intermodalité;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales peuvent représenter une option de transport collectif ayant un impact positif sur la réduction des émissions de GES ainsi que sur la congestion routière;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales permettent de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du Saint-Laurent dans la région, de contribuer au développement local des secteurs desservis et de diversifier l'offre touristique pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dévoilement des attentes envers le prochain gouvernement provincial, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a déjà exprimé le souhait que le projet-pilote de navette fluviale entre le Vieux-Port de Québec et le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré soit pérennisé, ainsi que son financement;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec croit en l'intérêt d'explorer la possibilité d'ajouter des circuits de navettes fluviales entre les territoires de la Ville de Lévis et de la MRC de L'Île-d'Orléans et ce, tel que préconisé dans le plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine adopté par le conseil de la CMQuébec en février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec a exprimé des attentes budgétaires envers le gouvernement du Québec en mars 2023 et qu'il était alors demandé d'augmenter le financement dédié au transport collectif, d'accroître l'offre de services grâce à des initiatives prometteuses comme celle de navettes fluviales reliant plusieurs municipalités du territoire, et de réduire les tarifs pour le laissez-passer métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE dans la Vision métropolitaine de la mobilité durable adoptée en janvier 2023, il est stipulé qu'à l'horizon 2041, on vise à ce que les infrastructures et services de transports collectif et actif soient adaptés aux différentes réalités locales et optimisés pour faciliter les déplacements métropolitains, grâce à un financement adéquat, et que l'importance de l'interconnexion et l'harmonisation des services, tout comme la nécessité d'offrir des milieux de vie durables et un écosystème de transport performant et sobre en carbone, de façon à contribuer à la prospérité et à l'attractivité de la région y sont également évoquées;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un projet de navette fluviale pour les piétons et les cyclistes fait partie du plan d'action de la Table de concertation régionale – zone de Québec, coordonnée par la CMQuébec;

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec donne son appui à la mise en œuvre du réseau de navettes fluviales *La Navette bleue et ses connexions vertes*, et communique aux ministres provinciaux concernés ainsi qu'aux députés provinciaux dont la circonscription touche le territoire de la CMQuébec, sa volonté de voir ce mode de transport collectif se déployer dans les meilleurs délais possible sur le territoire
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre la résolution ainsi qu'une lettre l'accompagnant aux ministres provinciaux concernés, aux députés provinciaux dont la circonscription touche le territoire de la CMQuébec ainsi qu'à Croisières AML et Développement Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée

(S) BRUNO MARCHAND
Président de la séance

(S) MYRIAM POULIN
Myriam Poulin, secrétaire corporative

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 15 JUIN 2023

MYRIAM POULIN, AVOCATE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE

Accès transports viables

Québec, le 4 mars 2022

Lucie Charland
Directrice générale adjointe
Croisières AML
124, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A7

Objet : Service de navettes fluviale et transport collectif interrive

Bonjour,

Je vous contacte au nom de l'organisme pour lequel je travaille, Accès transports viables, car nous avons récemment appris, à la suite de parutions médiatiques, que Croisières AML cherche à développer un service régional de navettes fluviales, ayant pour but d'assurer un lien de transport collectif entre l'Île d'Orléans, Lévis et Québec.

En tant qu'organisme ayant pour mission de promouvoir la mobilité durable dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Accès transports viables souhaite souligner cette excellente initiative en vous transmettant ses félicitations. Nous voyons ce projet d'un bon œil et suivrons son développement avec intérêt et enthousiasme.

Bien que le projet semble être à une étape embryonnaire, puisque notre mission nous amène à défendre les droits des utilisatrices et utilisateurs des transports collectifs, nous souhaitons vous partager quelques réflexions à considérer dans sa réalisation.

La qualité d'un service de transport collectif repose sur une multitude de facteurs. En plus d'être efficace, pratique et confortable – des éléments qu'AML et ses partenaires ont certainement déjà considérés – un service de transport collectif doit être accessible. L'accessibilité, en plus de reposer sur la proximité et la répartition des services, doit aussi se traduire par l'abordabilité. En effet, pour que le transport soit réellement considéré comme collectif, il faut qu'il soit abordable pour la personne moyenne.

À cet égard, nous considérons essentiel que le service qui sera assuré par Croisières AML corresponde avec les titres en vigueur au Réseau de transport de la Capitale (RTC), voire de la Société de transport de Lévis (STLévis) via les modes de tarification disponibles aux

870 avenue De Salaberry, bureau 303
Québec (Québec) G1R 2T9
418 648-1242
acces@transportsviables.org
transportsviables.org

Accès transports viables

populations résidentes de la région (laissez-passer, billets de passage, etc.). Par conséquent, les usagères et usagers pourront intégrer le service de navettes fluviales à leurs déplacements quotidiens. Nous nous doutons bien que vous démarcherez les différents paliers gouvernementaux afin de soutenir le projet : nous espérons que ces fonds publics bénéficieront à la collectivité en lui offrant un service financièrement accessible sur une base quotidienne.

En assurant la priorité à l'abordabilité, nous sommes convaincus que la réalisation de ce projet sera véritablement un gain pour notre région.

Encore une fois, nous vous remercions pour vos efforts et vous souhaitons bonne chance pour la suite. Nous restons disponibles pour toute discussion sur ce projet ou question relative à notre mission.

Etienne Grandmont
Directeur général
Accès transports viables

C.C.
Destination Québec Cité
Ministère des transports du Québec
Secrétariat à la Capitale-Nationale
Communauté métropolitaine de Québec

870 avenue De Salaberry, bureau 303
Québec (Québec) G1R 2T9
418 648-1242
acces@transportsviables.org
transportsviables.org

ANNEXE I

Budget année 2025-2029

	2025	
Revenus		
Tarification	176 250	$
GOUV PROVINCIAL	1 325 810	$
DQC	300 000	$
Sous total revenus	**1 802 060**	**$**
Frais d'exploitation		
Frais d'exploitation du navire	1 221 326,00	$
Amortissement pontants flottants, infrastructures	-	$
Installation et retrait des équipements portuaires à	22 500,00	$
Frais d'entretien des installations portuaires	21 558,00	$
Frais de mise en marché	110 000,00	$
Charges salaires opération terrain	45 000,00	$
Personnel billetterie Port de Qc	29 478,00	$
Personnel billetterie SAB	29 478,00	$
Frais de quaiage Qc	29 950,00	$
Frais de quaiage SAB	30 000,00	$
Frais de télécommunication Qc - SAB	3 810,00	$
Surcharge carburant	3 000,00	$
Frais TPV	4 500,00	$
Imprévus	1 000,00	$
Sous total exploitation	**1 551 600,00**	**$**
Frais d'administration		
Charges salariales administratives	140 000,00	$
Intérêts et frais bancaires	5 000,00	$
Honoraires prof et contractuels	3 000,00	$
Télécommunication	3 400,00	$
Site internet	-	$
Dépliants	-	$
Fournitures bureau	3 300,00	$
Assurances	1 200,00	$
Frais déplacement et rep	3 000,00	$
Formation, congrès, colloque	400,00	$
Sous total admin	**159 300,00**	**$**
Réserve conditions météorologiques	91 160	$
Total des charges	**1 802 060**	**$**

	2026	
Revenus		
Tarification	187 400	$
GOUV PROVINCIAL	1 512 631	$
DQC	150 000	$
Sous total revenus	**1 850 031**	**$**
Frais d'exploitation		
Frais d'exploitation du navire	1 245 753,00	$
Amortissement pontants flottants, infrastructures	-	$
Installation et retrait des équipements portuaires à	22 950,00	$
Frais d'entretien des installations portuaires	21 989,00	$
Frais de mise en marché	112 200,00	$
Charges salaires opération terrain	46 350,00	$
Personnel billetterie Port de Qc	30 068,00	$
Personnel billetterie SAB	30 068,00	$
Frais de quaiage Qc	30 549,00	$
Frais de quaiage SAB	30 900,00	$
Frais de télécommunication Qc - SAB	3 810,00	$
Surcharge carburant	3 090,00	$
Frais TPV	4 635,00	$
Imprévus	1 030,00	$
Sous total exploitation	**1 583 392,00**	**$**
Frais d'administration		
Charges salariales administratives	144 200,00	$
Intérêts et frais bancaires	5 150,00	$
Honoraires prof et contractuels	3 090,00	$
Télécommunication	3 502,00	$
Site internet	-	$
Dépliants	-	$
Fournitures bureau	3 399,00	$
Assurances	1 236,00	$
Frais déplacement et rep	3 090,00	$
Formation, congrès, colloque	412,00	$
Sous total admin	**164 079,00**	**$**
Réserve conditions météorologiques	102 560	$
Total des charges	**1 850 031**	**$**

	2027	
Revenus		
Tarification	195 600	$
GOUV PROVINCIAL	1 700 014	$
DQC		
Sous total revenus	**1 895 614**	**$**
Frais d'exploitation		
Frais d'exploitation du navire	1 270 668,00	$
Amortissement pontants flottants, infrastructures	-	$
Installation et retrait des équipements portuaires à	23 409,00	$
Frais d'entretien des installations portuaires	22 429,00	$
Frais de mise en marché	114 444,00	$
Charges salaires opération terrain	47 740,50	$
Personnel billetterie Port de Qc	30 669,00	$
Personnel billetterie SAB	30 669,00	$
Frais de quaiage Qc	31 160,00	$
Frais de quaiage SAB	31 827,00	$
Frais de télécommunication Qc - SAB	3 964,00	$
Surcharge carburant	3 182,00	$
Frais TPV	4 774,05	$
Imprévus	1 060,90	$
Sous total exploitation	**1 615 996,45**	**$**
Frais d'administration		
Charges salariales administratives	148 526,00	$
Intérêts et frais bancaires	5 305,00	$
Honoraires prof et contractuels	3 183,00	$
Télécommunication	3 715,00	$
Site internet	-	$
Dépliants	-	$
Fournitures bureau	3 500,00	$
Assurances	1 273,00	$
Frais déplacement et rep	3 182,00	$
Formation, congrès, colloque	424,00	$
Sous total admin	**169 108,00**	**$**
Réserve conditions météorologiques	110 510	$
Total des charges	**1 895 614**	**$**

	2028	
Revenus		
Tarification	209 000	$
GOUV PROVINCIAL	1 737 963	$
DQC		
Sous total revenus	**1 946 963**	**$**
Frais d'exploitation		
Frais d'exploitation du navire	1 296 081,00	$
Amortissement pontants flottants, infrastructures	-	$
Installation et retrait des équipements portuaires à	23 877,00	$
Frais d'entretien des installations portuaires	22 878,00	$
Frais de mise en marché	116 733,00	$
Charges salaires opération terrain	49 170,00	$
Personnel billetterie Port de Qc	31 282,00	$
Personnel billetterie SAB	31 282,00	$
Frais de quaiage Qc	31 783,00	$
Frais de quaiage SAB	32 781,00	$
Frais de télécommunication Qc - SAB	4 044,00	$
Surcharge carburant	3 277,00	$
Frais TPV	4 917,00	$
Imprévus	1 091,00	$
Sous total exploitation	**1 649 196,00**	**$**
Frais d'administration		
Charges salariales administratives	152 982,00	$
Intérêts et frais bancaires	5 464,00	$
Honoraires prof et contractuels	3 279,00	$
Télécommunication	3 502,00	$
Site internet	-	$
Dépliants	-	$
Fournitures bureau	3 605,00	$
Assurances	1 311,00	$
Frais déplacement et rep	3 277,00	$
Formation, congrès, colloque	437,00	$
Sous total admin	**173 857,00**	**$**
Réserve conditions météorologiques	123 910	$
Total des charges	**1 946 963**	**$**

	2029	
Revenus		
Tarification	215 650	$
GOUV PROVINCIAL	1 775 644	$
Sous total revenus	**1 991 294**	**$**
Frais d'exploitation		
Frais d'exploitation du navire	1 322 003,00	$
Amortissement pontants flottants, infrastructures	-	$
Installation et retrait des équipements portuaires à	24 355,00	$
Frais d'entretien des installations portuaires	23 335,00	$
Frais de mise en marché	119 068,00	$
Charges salaires opération terrain	49 216,00	$
Personnel billetterie Port de Qc	31 908,00	$
Personnel billetterie SAB	31 908,00	$
Frais de quaiage Qc	32 419,00	$
Frais de quaiage SAB	33 764,00	$
Frais de télécommunication Qc - SAB	4 124,00	$
Surcharge carburant	3 375,00	$
Frais TPV	5 064,00	$
Imprévus	1 124,00	$
Sous total exploitation	**1 681 663,00**	**$**
Frais d'administration		
Charges salariales administratives	157 571,00	$
Intérêts et frais bancaires	5 628,00	$
Honoraires prof et contractuels	3 377,00	$
Télécommunication	3 607,00	$
Site internet	-	$
Dépliants	-	$
Fournitures bureau	3 713,00	$
Assurances	1 350,00	$
Frais déplacement et rep	3 375,00	$
Formation, congrès, colloque	450,00	$
Sous total admin	**179 071,00**	**$**
Réserve conditions météorologiques	130 560	$
Total des charges	**1 991 294**	**$**

ANNEXE II

Exemples de mise en marché

https://auqueb.com/explorer-la-cote-de-beaupre-en-navette-fluviale/

https://www.salutbonjour.ca/2023/07/10/voici-quoi-faire-en-famille-ou-entre-amis-sur-la-cote-de-beaupre

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2114615/navette-aml-beaupre-quebec-fleuve